

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 décembre 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir MME REVEL) - Mme ROY (pouvoir MME KOENDERS) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. HOUPERT (pouvoir MME ERSCHENS) - M. HELIE (pouvoir MME VOISIN-VAIRELLES) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Organismes divers - Attributions de subventions - Exercice 2017

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2017.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport.

Par ailleurs, lors de sa séance du 27 juin 2016, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 500 € à l'association "Mende Star Mende Konoba" pour la réalisation du projet "Mali Cadence Africa Danse".

Cette aide financière a fait l'objet d'un premier versement à hauteur de 400 € (mandat du 5 juillet 2016), le solde devant être mandaté sur présentation du bilan financier de l'action accompagné des justificatifs correspondants.

Par lettre en date du 5 novembre 2016, l'association "Mende Star Mende Konoba" a transmis le bilan financier définitif de l'évènement qui s'avère équilibré sans tenir compte du versement du solde de la Ville de Dijon (100 €).

Par conséquent, compte tenu de ce qui précède, il convient de ramener le montant de l'aide financière attribuée à l'association « Mende Star Mende Konoba » de 500 € à 400 €.

De plus, lors de sa séance du 21 mars 2016, le conseil municipal a accordé une subvention d'un montant de 250 € à l'amicale sportive et culturelle des hospitaliers section chorale pour la présentation de concerts sur le thème des « jardins de l'amour ».

Cette aide financière a fait l'objet d'un premier versement à hauteur de 200 € (mandat du 25 mars 2016), le solde devant être mandaté sur présentation du bilan financier définitif de l'action accompagné des justificatifs correspondants.

Par courriel en date du 13 novembre 2016, l'amicale sportive et culturelle des hospitaliers section chorale a informé la Ville que les concerts sur le thème des « jardins de l'amour » n'ont pas pu être réalisés faute de lieux disponibles (parcs ou jardins) susceptibles d'accueillir le projet de l'association. Cependant, celle-ci a donné des concerts sur la base de son répertoire habituel durant sa saison artistique.

Par conséquent, compte tenu de ce qui précède, il est proposé, d'une part de modifier l'objet de la subvention accordée à l'amicale sportive et culturelle des hospitaliers section chorale par le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2016 comme suit « subvention pour la saison artistique » et, d'autre part, de ramener le montant de l'aide financière attribuée de 250 € à 200 €.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider d'accorder les subventions proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;
- 2 - m'autoriser à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- 3 - décider de ramener le montant de l'aide financière accordée à l'association « Mende Star Mende Konoba » de 500 € à 400 € ;
- 4 - décider de modifier l'objet de la subvention accordée à l'amicale sportive et culturelle des hospitaliers section chorale par le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2016 comme suit « subvention pour la saison artistique » et de ramener le montant de l'aide financière attribuée de 250 € à 200 € ;
- 5 - m'autoriser, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 46

Abstentions : 3

Ne prennent pas part au vote : 8